

Équipe Pluridisciplinaire d'Intervention Dans l'Habitat

Directeur : Mr Sylvain BRUNETTI
Chef de service : Mr Sébastien DUFOUR

Travailleurs sociaux :
Mr. Mérim KARARIC
Mme. Linda GIRAUD

Cadre de Santé EMPP :
Mme Florence ROBERT

Infirmier EMPP :
Mr Guillaume RABANY



4 rue de la Passerelle
43000 LE PUY-EN-VELAY



04 71 09 27 25



epih@asea43.org



www.asea43.org

EPIH

Équipe
Pluridisciplinaire
d'Intervention
dans l'Habitat

■ Pôle Précarité Insertion



ASEA 43
Association Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte

www.asea43.org





L'EPIH

(Equipe Pluridisciplinaire d'Intervention dans l'Habitat) est un dispositif départemental porté par le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation) du Pôle Précarité-Insertion Le Tremplin, Association ASEA 43, en réponse à un appel à projet de l'ARS, portant sur la prise en charge des situations d'incurie dans l'habitat sur le Département de la Haute-Loire.



Le Centre Hospitalier Sainte Marie Haute-Loire, en particulier l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) est partenaire de ce dispositif, via une convention signée entre les 2 Institutions.

Les deux Institutions, Le CH Sainte Marie et le Pôle Précarité Insertion,

Ont proposé sur ce projet, d'associer les compétences du soin et celles du social, afin « d'aller vers » les publics touchés par cette problématique d'incurie.

L'incurie est souvent caractérisée par une occupation inadéquate du logement, avec une accumulation de déchets/d'objets voire la présence d'un grand nombre d'animaux, et qui génère nuisances, auto exclusion, dangers. Les personnes souffrent d'un syndrome de Diogène ou de Troubles accumulateurs compulsifs.

Cette accumulation peut entraîner des risques infectieux et des **situations de danger**, sanitaire et liés à la sécurité.

Tout signalement de situation d'Incurie dans l'Habitat déclenche la saisie d'une **fiche de signalement** auprès de l'EPIH, qui après un recueil d'informations, une évaluation de la situation confirme les signaux d'incurie, organise une **visite à Domicile** chez la personne concernée.

L'EPIH n'intervient pas dans l'urgence, et ne se substitue pas aux services/dispositifs déjà en place.

L'EPIH se présente auprès des personnes en situation d'incurie, comme une équipe **mandatée par l'ARS pour intervenir dans le logement**, suite à des inquiétudes formulées par un tiers.

L'EPIH tisse du lien avec la personne en situation d'incurie, essaie d'entrer dans « son paysage » puis participe au désencombrement de son logement, avec son accord.

L'EPIH accompagne globalement la personne, en cohérence **avec les différents acteurs de terrain** : santé, sécurité, accès aux droits, accès et maintien dans le logement, veille/prévention des risques de rechute.

Toute personne est habilitée à signaler une situation d'incurie lorsqu'elle considère que la santé et l'intégrité d'une personne sont atteintes.

Signalement d'une situation d'incurie : par téléphone, ou mail à l'EPIH



Diagnostic et évaluation de la situation signalée



Information à l'ARS



Intervention de l'EPIH au domicile de la personne si elle est bien en situation d'incurie



Accompagnement global en lien avec les partenaires du secteur, passage de relais.